

L'UCV travaille de manière soutenue et avec conviction à l'élaboration de solutions équilibrées, réalistes et acceptables pour chacun des partenaires dans le cadre des différents domaines où des négociations sont engagées.

ASSOCIATION

1. Questions juridiques sous la loupe

Les questions juridiques sous la loupe figurent sur notre site sous la rubrique "Informations juridiques" / "[Questions juridiques](#)".

- Constructions illégales hors zone : quelle limite dans le temps détermine une situation acquise ? Pour en savoir plus cliquer [ici](#).

2. Ressources humaines

La présentation faite les 7 et 14 mars par le cabinet Donzé-Bez est à votre disposition en [page d'accueil](#).

3. Rencontre de politique locale

Thème du 2 mai 2013 : Les communes et leurs politiques de proximité. Par le biais du fonds de politique locale, l'UCV soutient l'organisation de ces rencontres par l'IDHEAP. Programme dans notre rubrique "[Agenda](#)".

4. Assemblée générale de l'UCV le 8 juin

Les convocations partiront à votre attention la semaine du 8 avril.

ACTUALITÉS

1. Négociations financières

Les délégués de l'UCV et de l'AdCV ont pris connaissance et analysé les propositions présentées par le Conseil d'Etat. Ils ont relevé avec satisfaction la volonté de traiter globalement les quatre thèmes voulus par les représentants des communes (facture sociale, soins à domicile, facture policière, levée immédiate des moratoires sur les routes et les bâtiments classés). Ils ne sont en revanche pas entrés en matière sur les solutions projetées, celles-ci ne résolvant pas le déséquilibre des charges à l'origine de leur démarche. Par conséquent, l'UCV et l'AdCV ont présenté un contre-projet.

Notons que la péréquation n'est pas incluse aux motifs :

- qu'elle est récente. Il est préférable d'attendre un ou deux exercices avant d'en revoir les bases
- elle concerne les communes entre elles, alors que notre objectif est un rééquilibrage des charges canton-communes. Il est toutefois admis que si la répartition de la

facture sociale est modifiée, il sera nécessaire de procéder à quelques réglages ponctuels.

2. Fiscalité des entreprises

Afin de soulager les familles vaudoises, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une hausse des allocations familiales. A titre de compensation de la hausse des cotisations à charge des caisses patronales, le gouvernement s'est engagé à proposer au Parlement une diminution d'un point d'impôt sur le bénéfice des entreprises, à raison d'un demi point en 2014 et du solde en 2016. Le taux baissera ainsi progressivement de 9.5% à 8.5%.

Sans remettre en cause cet engagement fiscal pour la part cantonale, l'UCV regrette de ne pas avoir été consultée s'agissant d'une décision ayant un impact sur les communes évalué à 25 mios. Il est utile de relever qu'il ne concerne pas uniquement les communes siège de personnes morales. En effet, les pertes fiscales des communes qui accueilleraient des personnes morales sur leur territoire représentent des millions qui ne seront plus injectés dans le fonds de péréquation, faisant ainsi passer toutes les autres à la caisse. Rappelons que l'UCV a envoyé en 2010 et 2011 deux courriers au Conseil d'Etat pour demander d'être consultée au sujet de l'imposition sur le capital des entreprises dont l'enjeu financier était moindre. A chacune de ces requêtes, le Conseil d'Etat nous a assuré que nous aurions l'opportunité de nous exprimer sur les projets ayant des conséquences sur le plan communal. Dont acte.

Aujourd'hui, l'UCV soutient une solution permettant de limiter les effets pour les communes de ces modifications législatives tout en maintenant des effets aussi équivalents que possibles pour les personnes morales visées. Seule la fiscalité cantonale serait touchée, celle des communes demeurant inchangée.

3. LATC

Pour mémoire, l'avant-projet avait été soumis en consultation durant l'été 2011. La réponse de l'UCV figure [ici](#). L'UCV regrette de constater qu'aucune de ses propositions n'a été retenue.

Aujourd'hui, la commission de suivi de la LATC où l'UCV est représentée a été réactivée pour étudier une nouvelle version de cette loi. L'UCV ose espérer que ses considérations seront davantage prises en compte au sein des travaux de la commission.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).

Pas de nouvelle consultation.

Le 20 mars 2013

le Comité UCV